

	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		Page 1 sur 4
	<b>NOTE D'INFORMATION</b>	<b>COURRIER/2012</b> n° 764		
		Création	MàJ	Vérification
		08/08/2012	08/08/2012	08/08/2012
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Mme ROCCA Poste 34603	Approbation	Diffusion	Application
		08/08/2012	09/08/2012	22/08/2012

Affaire suivie par : Madame ROCCA  
☎ 04 92 03 46 03

Nice, le - 9 AOUT 2012

ANNULE ET REMPLACE NOTE INFORMATION N° 747

**NOTE D'INFORMATION**

**OBJET : AVIS DE VACANCE DE POSTES D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS A LA CRECHE de L'HOPITAL DE L'ARCHET**

Trois postes d'Agent des Services Hospitaliers (ASH) sont à pourvoir prochainement par voie de mutation dans la **CRECHE BAIE DES ANGES** à l'hôpital de **L'ARCHET** à raison de :

**2 postes à temps plein,  
1 poste à 80%.**

Les Agents des Services Hospitaliers remplissant les conditions définies dans la fiche de poste ci-jointe et actuellement en fonction au Centre Hospitalier Universitaire de NICE intéressés par une affectation sur ces besoins devront adresser leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae), **sous couvert de leur supérieur hiérarchique à :**

**Monsieur le Directeur Général  
du Centre Hospitalier Universitaire de Nice  
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES  
GRAND HOTEL-2ème ETAGE  
HOPITAL DE CIMIEZ**

**avant le 22 AOUT 2012**

Le Directeur des Relations Humaines,  
Par intérim,

Stéphanie TROMBETTA

Destinataires :  
Intendants de site pour affichage  
Note d'information affichée dans Intranet

**Fiche de poste**  
**Agent des Services Hospitaliers**

**1. Ce qui est attendu d'un agent hospitalier au CHU de Nice**

Les agents publics, fonctionnaires et contractuels, doivent se conformer aux obligations prévues au Chapitre IV de la loi n°83-634 portant droits et obligations du fonctionnaire, et aux exigences du CHU de Nice envers les agents qu'il emploie.

De même ils sont tenus de rendre effectifs les droits des patients garantis par la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Ainsi, sont attendus d'un agent hospitalier travaillant au CHU de Nice :

- un **respect du CHU de Nice en tant qu'employeur** :
  - consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches confiées, sauf exceptions encadrées par les textes ;
  - respecter le supérieur hiérarchique et l'organisation qu'il aura définie ;
  - se conformer aux instructions du supérieur hiérarchique ;
  - respecter les bonnes pratiques définies, dans tous les domaines.
  
- un **respect du public accueilli par le CHU de Nice** :
  - satisfaire aux demandes d'information du public ;
  - se tenir aux devoirs de discrétion professionnelle et de réserve ;
  - garder une attitude neutre dans le traitement des demandes du public.

Le non respect de ces obligations pourra être sanctionné dans le cadre des procédures disciplinaires prévues par la loi.

## 2. Le poste d'agent des services hospitaliers au CHU de Nice

### Activités et savoir-faire :

Activités	Savoir-faire
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Nettoyage et entretien des locaux et des outils spécifiques à son domaine d'activité</li><li>2. Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité</li><li>3. Evacuation des déchets de diverses natures</li><li>4. Vérification/ contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipement/ des installations spécifiques à son environnement</li><li>5. Approvisionnement en produits, en matériels, dans son domaine d'activité</li><li>6. Contrôle et suivi de la propreté des locaux, dans son domaine d'activité</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>A. Adapter son comportement, sa pratique professionnelle selon les situations, dans son domaine de compétence</li><li>B. Décontaminer les matériels relatifs à leur domaine de compétence</li><li>C. Evaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaires à la pratique de son métier dans la limite des protocoles définis</li><li>D. Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel</li><li>E. Travailler en équipe / en réseau</li><li>F. Connaître et appliquer un code, un langage, un protocole, une réglementation spécifique à son domaine d'activité</li><li>G. Transmettre à l'autorité compétente les anomalies identifiées pour correction</li><li>H. Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle</li><li>I. Participer à l'organisation et l'optimisation du stockage physique des produits, des matériels</li></ol>
<ol style="list-style-type: none"><li>7. Recueil/ collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité</li><li>8. Renseignement de documents, de fichiers (fiches de traçabilité, d'activité, etc.)</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>D. Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel</li><li>F. Connaître et appliquer un code, un langage, un protocole, une réglementation spécifique à son domaine d'activité</li><li>G. Transmettre à l'autorité compétente les anomalies identifiées pour correction</li></ol>
<ol style="list-style-type: none"><li>9. Participation, en collaboration avec les aides-soignants et les infirmiers, à l'accueil et au confort des patients et de leurs familles</li><li>10. Participation à la distribution et au débarrassage des repas</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>A. Adapter son comportement, sa pratique professionnelle selon les situations, dans son domaine de compétence</li><li>E. Travailler en équipe / en réseau</li><li>H. Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle</li></ol>



## Connaissances :

Connaissances	Degré attendu
1. Bio nettoyage et hygiène des locaux	B. Connaissances détaillées
2. Hygiène hospitalière : procédures générales et spécifiques	B. Connaissances détaillées
3. Gestes et postures – manutention	A. Connaissances élémentaires
4. Géographie et topographie de l'établissement	C. Connaissances élémentaires
5. Connaissance écrite et orale de la langue française	C. Connaissances élémentaires

## Les degrés de connaissances :

### B. Connaissances détaillées :

Connaissances détaillées, **pratiques et théoriques**, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces **connaissances sont contextualisées**.

*Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.*

### C. Connaissances élémentaires :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des **notions de base**, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés.

*Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.*

## 3. Les spécificités du poste d'agent des services hospitaliers dans le SERVICE CRECHE BAIE DES ANGES ARCHET 1

du lundi au vendredi :de 6h45 à 14H27 / 8H00 à 15H42 / 10H00 à 17H42 / 12H48 à 20H30

### **Poste à 80%**

Participer à la sécurité des enfants en maintenant hors de portée les produits d'entretien et en veillant à la fermeture permanente des accès de la Crèche.

Peut-être sollicité ponctuellement pour un remplacement ou une aide régulière en cuisine

Peut-être sollicité ponctuellement en soutien auprès d'un groupe d'enfants pour une aide à la surveillance, le matin, à la sieste ou le soir.

### **QUALITÉ PROFESSIONNELLES :**

Discrétion professionnelle

Sens du travail en équipe, communication adaptée et respect de l'autre

Capacité d'organisation, rigueur, rapidité et initiatives

Intérêt pour travailler dans une structure de jeunes enfants:réflexion, **polyvalence**, adaptation et disponibilité.

Motivation pour l'actualisation continue de ses connaissances.